

**Objet : INFORMATION Rentrée 2023 / demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023/2024** (30 mai 2023)

Madame, Monsieur,

Votre enfant est déjà scolarisé au Lycée Saint Vincent de Paul durant l'année scolaire actuelle 2022/2023, nous vous invitons à lire ce courrier concernant l'accès à la bourse nationale de Lycée.

**Boursier en 2022/2023, y a-t-il des démarches à faire pour la rentrée 2023 ?**

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023	ANNEE SCOLAIRE 2023/2024	= DEMARCHE ?
3 <sup>ème</sup> Prépa-Métiers *	CAP ou BAC GT ou BAC PRO	Dossier de révision de ressources 2023-2024
1 <sup>ère</sup> CAP	2 <sup>ème</sup> CAP	Pas de démarche
2 <sup>ème</sup> CAP *	MCAD ou BAC PRO	Dossier de révision de ressources 2023/2024
Sde BAC PRO	1 <sup>ère</sup> BAC PRO	Pas de démarche
1 <sup>ère</sup> BAC PRO	Tle BAC PRO	Pas de démarche
Sde GT	1 <sup>ère</sup>	Pas de démarche
1 <sup>ère</sup>	Tle	Pas de démarche
Réorientation Sde GT, 1 <sup>ère</sup> ou Tle Filière BAC Générale ou Technologique *	Filières sde, 1 <sup>ère</sup> ou Tle BAC PRO	Dossier de révision de ressources 2023/2024

\* Boursier (Gr2 : redoublants, réorientés) : un dossier « rose » de révision de ressources 2023/2024 est à retirer auprès de Mme WARGNIER au bureau de la Direction, et à reporter, au plus tard, pour le 7 octobre 2023. A défaut la bourse pourrait être supprimée pour l'année scolaire 2023/24.

**Non boursier en 2022/2023 et souhaitant connaître son éligibilité pour la rentrée 2023 :**

En quelques clics depuis le site du Lycée Saint Vincent de Paul

<https://www.saintvincentdepaul-beauvais.fr/>



Nous vous invitons à vérifier votre éligibilité grâce au simulateur de bourse \*\* permettant de déterminer si votre enfant peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2023.



### Simulateur de bourse au lycée en ligne 2023 2024

\*\* Pour une orientation en 3ème Prépa-Métiers, choisir la formation suivie "2nde générale et technologique"

**Si vous êtes éligible, remplir une demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023-2024 dont document « déclaration sur l'honneur » ou téléchargeable depuis le site et redonner le dossier complet signé avant le 30 juin pour un élève déjà scolarisé actuellement au Lycée Saint Vincent de Paul. Ne pas oublier de joindre obligatoirement les documents demandés (cf page 2 du cerfa).**

*Si votre situation familiale a évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (divorce ou séparation attestée, décès, changement de résidence de l'enfant), vous en fournirez les justificatifs (si ces justificatifs ne sont pas encore en votre possession, faire un courrier vous engageant à les fournir sitôt en votre possession)*



**Documents à télécharger :**

**Formulaire de demande de bourse de Lycée pour l'année scolaire 2023 - 2024 dont "la déclaration sur l'honneur"**

**Le retour d'un dossier de bourse complet = un accusé réception du Lycée.**

Pour Info. : les dossiers sont instruits dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, par conséquent les notifications d'attribution ou les notifications de refus seront transmises qu'à partir de courant octobre/novembre.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Cordialement.

Mme S LEGRAND  
Chef d'établissement

Mme O WARGNIER  
Adjointe de direction  
(Réf. Dossier de bourse)